

Bonjour à toutes et tous

Vous avez noté en rouge dans vos agendas la rencontre du **lundi 08 janvier 2018 à 17h00**.

Nous nous retrouverons dans les locaux du **Crédit Mutuel - Jeanne d'Arc 45 Bd des Alliés 68100 MULHOUSE** où François KREMBEL et Jean-Paul CARISEY nous accueilleront, pour démarrer à **17h00**.



**Notre programme pour la soirée :**

- Dans la première partie de la soirée, ouverte à tous, **Anne-Yvonne DIEBOLD, ATHENA Conseil**, nous présentera « **Lettre d'intention et Garantie d'Actif – Passif.** » ou « **principaux points juridiques à ne pas négliger dans la cession et reprise d'entreprise** ». Anne-Yvonne Diebold est titulaire de CAPA (certificat d'aptitude à la profession des Avocats) et d'un Master en audit comptable et financier de l'école EM de Strasbourg. Ses premières expériences se sont déroulées au sein de banques d'affaires et de cabinets d'avocats. Ayant prêté serment en 2004 auprès de la Cour de Paris, puis rejoint le Barreau de MULHOUSE, Anne-Yvonne a fondé le cabinet de conseil en droit des Affaires : ATHENA CONSEIL en 2013. Forte d'une expérience de plus de 200 opérations de transmissions dans de nombreux secteurs d'activité (industriel, libéral, sociétés de services, de négoce, grande distribution etc.), Anne-Yvonne souhaite vous transmettre les outils fondamentaux à la réalisation juridique de vos opérations de cession ou d'acquisition. Dès le premier acte, à savoir la lettre d'intention, jusqu'à la garantie du cédant au profit de l'acquéreur après la cession, il y a lieu de sécuriser l'opération dans le cadre de la négociation et la rédaction des actes juridiques. De plus, l'opération de transmission est une aventure à plusieurs : outre le cédant et l'acquéreur, les établissements financiers, l'administration fiscale, les ayants-droit en cas de décès, le juge : ils vont tous s'intéresser à vos actes pour les contester, les annuler ou pour les appliquer pour votre compte. L'importante réforme du droit des contrats d'octobre 2016 vient renforcer la volonté du législateur de confier au rédacteur des actes un rôle essentiel pour fixer le périmètre des obligations et démontrer le cas échéant l'obligation de transparence qui pèse sur les parties. A défaut de parfaite rédaction, le Juge sera compétent pour aller au-delà ou à l'encontre de la volonté des parties.  
**Alors voulez-vous être Maître du jeu ou non ?**
- Pause échange autour d'un verre.
- Dans la seconde partie de la réunion réservée aux membres, permettra d'échanger de manière plus approfondie de vos projets et/ou attentes.



Et bien sûr dans la bonne humeur et la convivialité !!

Pour une bonne organisation (de la rencontre mensuelle), nous vous remercions de bien vouloir **confirmer ou infirmer** votre présence, par retour de mail à [contact@arca.alsace](mailto:contact@arca.alsace).

Au plaisir de vous voir ou vous revoir,

Nos partenaires



Nous vous rappelons que notre association est la vôtre et celle de tous les Cédants, Repreneurs et partenaires qui souhaiteraient nous rejoindre.

Pour mémoire, les rencontres suivantes sont programmées :

- Lundi 05 février 2018 à Strasbourg avec Maria HENNER-MAROKO « Le dispositif ARDAN pour mieux céder et reprendre » au CNAM à Strasbourg.
- Lundi 05 mars 2018 « La valeur immatérielle de l'entreprise. » avec Marianne DAJON et Robert LACKER à Colmar lieu vous seront communiqué ultérieurement
- Lundi 02 avril 2018 « Les principes fiscaux de la cession et de la reprise d'entreprise » à Strasbourg chez ACQ'CESS CONSEILS SAS 7, rue des Corroyeurs 67200 STRASBOURG.
- Puis tous les premiers lundis du mois à 17h00

L'équipe de l'ARCA reste à votre écoute.

Nos partenaires



**ACQ'  
CESS**  
ACQUISITION - CESSIION - GESTION  
ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

